

# **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **MAITRE DE L'OUVRAGE**

**MAIRIE DE PIERREVERT**

### **OBJET DU MARCHE**

**Installation d'un éclairage LED pour les trois terrains de tennis de  
Pierrevert**

### **REMISE DES OFFRES**

**Date limite de réception : 25 novembre 2017 à 12h00**

# SOMMAIRE

## CONSISTANCE DES TRAVAUX-DESCRIPTION DU PROJET

- 1 Objet du CCTP
- 2 Engagement de conformité
- 3 Description du projet
- 4 Connaissance des lieux
- 5 Sujétions particulières
- 6 Plan d'assurance qualité
- 7 Détail quantitatif estimatif

Annexe :

Plan de masse

Plan de situation

Niveau d'éclairage demandé par la FFT

Nombre et emplacement des points de mesures sur un court (13 mesures minimum)

## **1 Objet du CCTP**

Le présent Cahier Des Clauses Techniques Particulières fixe les conditions particulières de fournitures et de mise en œuvre du remplacement de l'éclairage existant (projecteurs 250W sodium) par des éclairages de type LED sur les courts de tennis de la commune de Pierrevert.

Deux variantes seront étudiées par la commission déléguée aux marchés publics :

A/ Un éclairage qui devra répondre aux recommandations de la Fédération Française de tennis (FFT) pour des compétitions division 1 nationale. (Annexes 3 et 4)

B/ Un éclairage qui devra répondre aux recommandations de la Fédération Française de tennis (FFT) pour des compétitions loisir. (Annexes 3 et 4)

## **2 Engagement de Conformité**

Le contractant s'engage à respecter toutes dispositions légales en vigueur relatives à la nature des prestations mises en jeu et à se conformer aux prescriptions du présent CCTP

Toutefois, après avoir pris connaissance de la totalité des pièces du dossier, le contractant devra signaler avant la remise de son offre les erreurs, omissions ou défauts de concordance qui auraient pu se glisser dans les documents remis lors de l'appel d'offres. De plus, il devra soulever tous les problèmes annexes relevant de sa spécialité, aucune dépense supplémentaire ne pouvant être accordée après passation du marché.

La prestation contractuelle sera conforme aux lois, décrets, règlements, normes ou toute règle de l'art applicable en la matière, en vigueur à la date d'acceptation de la version définitive de l'offre de prix qui servira de base au marché.

En cas de modification des bases réglementaires survenant postérieurement à cette date, les installations devront être conformes à celles en vigueur lors du début des travaux. Dans ce cas les conséquences financières éventuelles qui s'ensuivraient seraient supportées par le maître d'ouvrage.

L'énumération des travaux à exécuter n'est nullement limitative, l'entreprise titulaire du marché devra fournir tous les accessoires nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et à l'obtention, sans réserve, de la réception par le Maître d'Ouvrage. L'entreprise tiendra compte des aléas pouvant se présenter au cours d'exécution des travaux et des modifications éventuelles à apporter pour des raisons techniques.

Il ne pourra en aucune manière être argué par l'entreprise qu'une prestation n'a pas été parfaitement définie en vue de ne pas exécuter les ouvrages correspondants.

La provenance, la qualité, le type, le contrôle et la réception des matériaux et produits fabriqués doivent être conformes aux normes homologuées ou réglementairement en vigueur.

L'acceptation d'un matériel par le Maître d' Ouvrage ne pourra pas avoir effet de dégager l'entrepreneur de ses responsabilités.

### **3 Description du projet**

#### Description des travaux :

Pour améliorer la qualité d'éclairage des courts de tennis de Pierrevert et pour limiter la consommation énergétique et les coûts de maintenance, la commune de Pierrevert souhaite procéder au remplacement de des projecteurs Sodium par des projecteurs de type LED.

Le titulaire du présent marché aura en charge :

- Une étude d'éclairage préliminaire sera jointe aux offres des candidats.
- Une étude d'éclairage finalisée sera réalisée par le titulaire du marché et remis en phase de travaux préparatoire.
- De déposer l'éclairage existant des trois courts de tennis et de restituer ces anciens projecteurs au Service Technique de la Commune.
- De procéder au remplacement de cet ancien éclairage par un éclairage de type LED (pour un éclairage répondant aux homologations d'un niveau nationale ou régionale suivant le choix de la commission d'ouverture des plis)
- De procéder à l'évacuation des déchets.
- La fourniture et la pose de parafoudres en pied de mât pour la protection des projecteurs.
- Le remplacement des disjoncteurs existants par des disjoncteurs adaptés aux nouveaux projecteurs.
- Le remplacement des contacteurs existants par des contacteurs adaptés (si besoin)
- La mise en place d'une horloge interdisant l'usage de l'éclairage pendant une plage horaire définie ultérieurement. Cette programmation devra pouvoir être modifiée par les services communaux autant que de besoin.

**Une visite sur place pour plus de détails pourra être demandée à Monsieur BARTHA Franck au 06-73-90-17-48 ou à Monsieur PITIOT Bruno au 06-70-83-56-83 semaine 45 et 46**

## **4 Connaissance des lieux**

L'entrepreneur est réputé pour l'exécution des travaux, avoir préalablement à la remise des offres :

- pleinement connaissance pris de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux
- apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être totalement rendu compte de leurs importance et leurs particularités.
- procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaite connaissance de toutes les mesures et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier.

## **5 Sujétions particulières**

- L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des riverains, des usagers et du personnel sur le chantier (signalisation, protection, nettoyage des lieux...)
- L'entrepreneur restera seul responsable de tout accident survenant sur le chantier ou à ses abords et des dommages causés tant à son personnel qu'aux tiers du fait de l'exécution des travaux. Ces prestations seront réalisées aux frais de l'entrepreneur et devront être intégrés dans les prix.
- L'entrepreneur se doit d'être force de proposition pouvant améliorer le projet.

## **6 Plan d'assurance qualité**

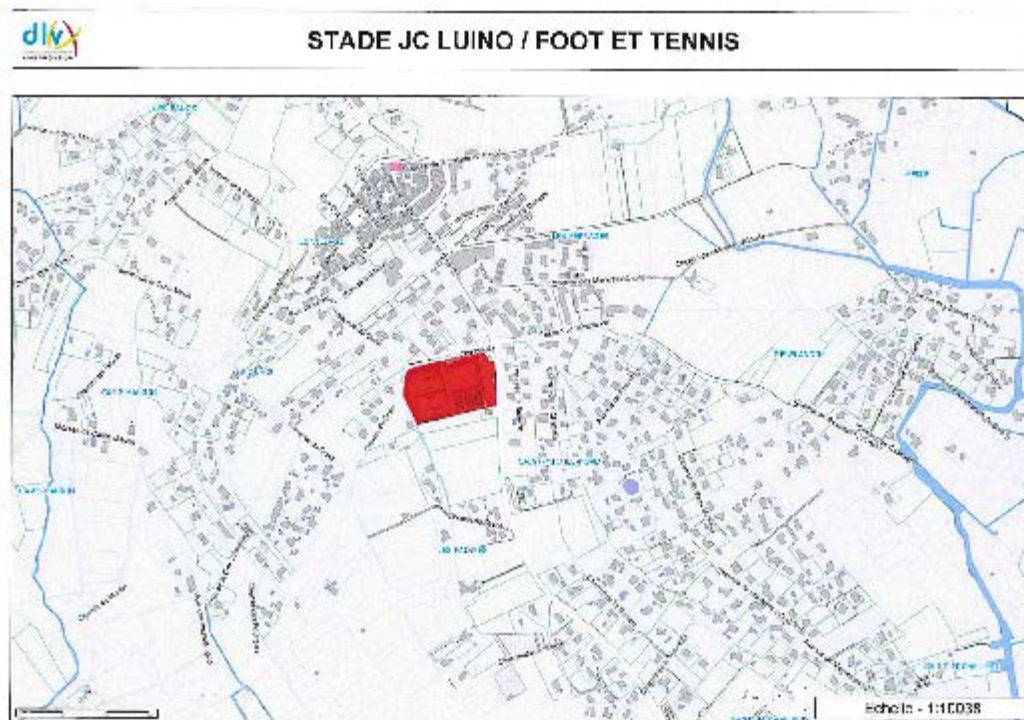
- l'entrepreneur devra se conformer aux stipulations des articles des différents fascicules du cahier des clauses techniques particulières.
- Le contrôle de l'entrepreneur s'effectuera conformément aux dispositions du plan éventuellement mis au point par la personne responsable du marché.
- Toute fourniture qui aura été livrée sera neuve et garantie, au minimum, pendant deux ans à dater de la mise en service. Cette garantie devra porter sur tous les défauts visibles, ou non des fournitures employées.
- Il doit être remis au Maître d'Ouvrage les notices d'utilisation et d'entretien du matériel, ainsi que l'étude d'éclaircissement préalablement établie.
- Un service après-vente rapide et efficace devra être assuré par l'entrepreneur pendant la durée de la garantie.
- L'installateur a l'entière responsabilité du matériel jusqu'à la remise de l'installation au Maître d'Ouvrage

## 7 **Détail quantitatif estimatif**

Détail Quantitatif Estimatif ( Variante Homologation Nationale)				
Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
F et P de projecteur "Type LED"	U	24		0
F et P parafoudre de protection en pied de mât pour projecteur LED	ensemble	1		0
F et P d'une protection différentielle en tête d'installation	ensemble	1		0
Remplacement des contacteurs si besoin	ensemble	1		0
Installation d'une horloge programmable	U	1		0
Mise en service, essais et mesures d'éclairément.	ensemble			0
		Total HT	0	0
		Total TTC	0	0

Détail Quantitatif Estimatif ( Variante Homologation Loisir)				
Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
F et P de projecteur "Type LED"	U	24		0
F et P parafoudre de protection en pied de mât pour projecteur LED	ensemble	1		0
F et P d'une protection différentielle en tête d'installation	ensemble	1		0
Remplacement des contacteurs si besoin	ensemble	1		0
Installation d'une horloge programmable	U	1		0
Mise en service, essais et mesures d'éclairément.	ensemble			0
		Total HT	0	0
		Total TTC	0	0

## Plan de masse et de situation



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité. Les données réseaux ne sont qu'indicatives et n'exonèrent en aucun cas d'une démarche DT/ DICT  
PCI - 2018 DGFIP Tous droits réservés.



## TENNIS CLUB DE PIERREVERT



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité. Les données réseaux ne sont qu'indicatives et n'exonèrent en aucun cas d'une démarche DT, DICT  
PCI - 2018 DGFIP Tous droits réservés.



**Ci-dessous le niveau d'éclairage minimum nécessaire imposé par la FFT selon le niveau de jeu demandé. La commune souhaite une étude de prix pour un niveau loisir (300 lux mini) et pour un niveau Division 1 nationale (500 Lux mini)**

Certains courts de tennis en plein air sont équipés d'un système d'éclairage. La qualité de cet éclairage est déterminée par le niveau d'éclairage exprimé en lux.

NIVEAU D'ECLAIREMENT MINIMUM NECESSAIRE	
Tennis loisir (en plein air ou sur courts couverts)	300 lux
Interclubs de division I nationale, Messieurs et Dames Rencontres de Coupe Davis et de Fed Cup (zones régionales)	500 lux
Rencontres de Coupe Davis et de Fed Cup (groupe mondial)	1.000 lux

Le niveau d'éclairage du court est obtenu par le calcul de la moyenne arithmétique de 13 mesures à prendre sur le court

- Aux points 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12 et 13, les mesures doivent être prises au niveau du sol ;
- Aux points 6, 7 et 8, les mesures doivent être prises au niveau supérieur du filet.

Le coefficient d'uniformité doit être supérieur ou égal à 0,7. Cela implique que l'écart entre la moyenne arithmétique des 13 points et chacune des treize mesures ne doit pas excéder 30 %.

